

Aulnay-Sous-Bois, le 4 mars 2020

Lettre ouverte aux candidats à l'élection municipale des 15 et 22 mars 2020

L'association Amitié Palestine Solidarité souhaite interpeller les candidats d'Aulnay-Sous-Bois afin qu'ils s'engagent pour le respect des droits de l'Homme, notamment ceux des Palestiniens·ne·s.

En effet, les collectivités territoriales peuvent, à leur échelle, contribuer à faire respecter les droits des Palestiniens·ne·s à travers des questions touchant directement aux compétences des municipalités : achats de la commune, délégation de service public et coopération décentralisée.

Les principes directeurs en matière de responsabilité sociale de l'OCDE et de l'ONU ne concernent pas que les entreprises ; tous les niveaux de l'État sont invités à les mettre en œuvre, à leur échelle et dans leur champ de compétence.

Concrètement :

#01 - Les municipalités peuvent se doter d'une charte éthique pour des achats publics

#02 - Un autre moyen d'intervention est la mise en place de programmes de coopération, en particulier dans le cadre de la Coopération décentralisée avec des villes et villages palestiniens ou encore avec des camps de réfugiés palestiniens dans divers domaines : partenariats économique et culturel, échanges et voyages de découverte impliquant des élus·e·s, des acteurs de la société civile ou des jeunes, etc.

#03 - La question de la Palestine peut également être portée à l'ordre du jour à travers l'organisation de débats et le vote de vœux ou de motions au sein de conseils municipaux ou de communauté de communes.

#04 - Les mairies peuvent enfin soutenir les associations locales de solidarité internationale, y compris celles qui défendent les droits des Palestiniens·ne·s.

Mesdames et Messieurs les candidat·e·s aux élections municipales d'Aulnay-Sous-Bois, seriez-vous disposé·e·s, si vous étiez élus·e·s, à :

- Prendre des mesures concrètes manifestant votre attachement au droit international, aux droits de l'Homme et au droit à l'autodétermination des peuples, partout dans le monde, y compris en Palestine occupée, en organisant par exemple des débats et le vote de vœux ou de motions au sein de conseils municipaux ou de communauté de communes ?
- Manifestez votre souci d'avoir un comportement socialement responsable en évitant de favoriser les activités des entreprises dans les colonies illégales israéliennes ou indirectement par les achats ou les délégations de services de votre commune ?
- Nouer des liens avec les collectivités territoriales palestiniennes, notamment à travers la coopération décentralisée ?
- Donner aux organisations de solidarité internationale les moyens de se réunir et de s'exprimer librement ?

Dans l'attente de vos réponses, veuillez croire en nos sentiments citoyens.

Courrier : APS-BP50-93602 Aulnay-Sous-Bois cedex

Email : amitiepalestinesolidarite@outlook.fr

Facebook/Amitié-Palestine-Solidarité